

Département  
**VOSGES**  
Canton  
**LA BRESSE**  
Commune  
**LE THOLY**

## ARRÊTE DU MAIRE

**FERMETURE A LA CIRCULATION DE LA D 11 AU NIVEAU DE LA PLACE DU GENERAL LECLERC JUSQU'A L'ENTREE DE LA VC 5 dite ROUTE DU PETIT PARADIS ET PASSAGE SOUS L'ÉGLISE ACCES MAIRIE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSÉE EN ENROBÉ À PARTIR DU LUNDI 04 MARS 2024 AU JEUDI 07 MARS 2024 INCLUS**

-----  
Le Maire de la Commune de **LE THOLY** :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU la nécessité de fermer la route suite à des travaux de réfection de la chaussée en enrobé par l'entreprise SARL ÉTIENNE.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'interdire la circulation automobile sur le secteur des travaux, de la D11 au niveau de la place du Général Leclerc jusqu'à l'entrée de la Route du Petit Paradis (VC5) et passage sous l'église accès mairie, afin d'assurer la sécurité des automobilistes et de permettre aux travaux de se dérouler plus rapidement ;

### ARRÊTE :

Article 1 : La circulation automobile est interdite à partir du 04 mars 2024 jusqu'au 07 mars 2024 sur le secteur de la D11 au niveau de la place du Général Leclerc jusqu'à l'entrée de la V.C. n°5 dite "Route du Petit Paradis" et passage sous l'église accès mairie pour des travaux de réfection de la chaussée en enrobé.

Article 2 : La mise en place des panneaux et barrières ainsi que le suivi et la maintenance de cette réglementation sont à la charge de l'entreprise SARL ÉTIENNE .

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- M. le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Entreprise SARL ÉTIENNE
- Affichages habituels

Fait à LE THOLY, le 23 Février 2024

Le Maire,

Anicet JACQUEMIN

